



Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
de Corse du Sud

CESU 2A **CENTRE DE FORMATION EN SANTE**



CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO
CENTRU USPITALIERU D'AJACCIO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

 **CESU 2A**
Centre Hospitalier d'Ajaccio
27 Avenue Impératrice Eugénie
20184 Ajaccio

 sec.cesu2a@ch-ajaccio.fr
 <https://www.cesu2a.com>
 04.95.29.63.51



Nous suivre



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Renouveler toute l'offre du DPC sur www.odpc.org

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

Le CESU2A est un organisme de formation, dont le siège est situé au centre hospitalier d'AJACCIO. Le CESU2A met en place et dispense des formations professionnelles continues et initiales en soins d'urgence pour le personnel de santé, sur l'ensemble du territoire de Corse Du Sud.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CESU2A pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de notre organisme implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le CESU2A s'engage à fournir une convention tarifaire au client. Ce dernier est tenu de retourner au CESU2A un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence lui sera fournie.

Prix et modalités de paiement

A l'issue du stage, un titre de recette sera adressé au client. Le paiement est dû à réception du titre de recette. Les titres de recette sont établis sans mention de taxes, les prestations de formation professionnelle n'étant pas soumises à la TVA en application de l'article 261-4 du Code Général des Impôts. Sauf mention contraire, les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'est pas effectué, le montant dû sera réclamé au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sec.cesu2a@ch-ajaccio.fr. En cas d'annulation entre 4 et 7 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En

cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

Toutefois, un stagiaire empêché peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise, à condition que la modification nous soit communiquée par mail. Tout stage commencé et interrompu sera facturé en totalité.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Le CESU2A se réserve la possibilité d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant ou si des problèmes logistiques apparaissent. Cette décision est communiquée aux personnes déjà inscrites quinze jours avant la date prévue pour le début de la formation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du CESU2A. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au CESU2A sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le CESU2A et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.

Le directeur du CESU2A

Le demandeur de prestation (date, lu et approuvé)

CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO
Dr CALLIGE Pierre
Responsable CESU 2A

CESU 2A

Numéro de Déclaration d'Activité : 94202106520

Siret : 26200006000141 - Code NAF : 8542Z

FINESS : 2A 000 406 5

p. 2

